

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2014

---

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD74

présenté par  
M. Chanteguet

-----

### ARTICLE 39

I. À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« 1<sup>er</sup> »,

la référence :

« L. 5441-1 »

et à la référence :

« 12 »,

la référence :

« L. 5442-11 ».

II. À l'alinéa 3, substituer aux références :

« 31 à 34 »,

les références :

« L. 5444-1 à L. 5444-4 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.